MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO Unité* Travail* Progrès

CABINET

N° 0111 /MEFB-CAB

NOTE CIRCULAIRE

Le service et les usagers des Douanes sont informés que Monsieur le Directeur Général des Douanes est habilité à signer les attestations pour toutes les exonérations découlant de l'appréciation des actes de la CEMAC et celles prévues par les contrats et marchés de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 10 FEV 2004

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget,

Rigobert Roger ANDELY -